



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

1/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial MIKAL FLASH
UFI YUC3-50HR-M008-HQK5
Code du produit (UVP) 89155304

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BAYER SAS
Bayer CropScience
74 Rue Gorge de Loup
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Substances et mélanges auto-échauffants: Catégorie 2
H252 Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité: Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

2/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Fosétyl Aluminium
- Folpel



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

| | |
|--------|--|
| H252 | Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |

Conseils de prudence

| | |
|-------------|---|
| P280 | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| P420 | Stocker à l'écart des autres matières. |
| P501 | Éliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. |

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Folpet: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

3/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Fosétyl-Aluminium/Folpel 50:25% WG

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| Nom | No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No. | Classification | Conc. [%] |
|-------------------|---|--|-----------|
| | | RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | |
| Fosétyl Aluminium | 39148-24-8 254-320-2 | Eye Dam. 1, H318 | 50,00 |
| Folpel | 133-07-3 205-088-6 | Carc. 2, H351 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H332 | 25,00 |
| Kaolin | 1332-58-7 310-194-1 | Non classé | >= 1,0 |

Information supplémentaire

| | | |
|--------|----------|-----------------------|
| Folpel | 133-07-3 | Facteur M: 10 (acute) |
|--------|----------|-----------------------|

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

4/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

| | |
|--|---|
| Ingestion | Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. |
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés | |
| Symptômes | Les symptômes suivants peuvent apparaître : Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses |
| 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | |
| Risques | Ce produit n'est pas un inhibiteur de cholinestérase. |
| Traitement | Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Contre-indication : atropine. |

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---------------------|--|
| Appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. |
| Inappropriés | Jet d'eau à grand débit |

| | |
|---|--|
| 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de phosphore, Oxydes de soufre, Acide chlorhydrique (HCl) |
|---|--|

5.3 Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. |
| Information supplémentaire | Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--|---|
| Précautions | Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. |



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

5/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Éviter la formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié Film alu composé (épaisseur Alu min 0,007 mm)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|-------------------|------------|--------------------------------|---------|-----------|
| Folpel | 133-07-3 | 0,1 mg/m ³ (TWA) | | OES BCS* |
| Fosétyl Aluminium | 39148-24-8 | 5 mg/m ³ (TWA) | | OES BCS* |
| Kaolin | 1332-58-7 | 10 mg/m ³ (VME) | 01 2008 | INRS (FR) |



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

6/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

| | |
|----------------------|---|
| Type de matière | Caoutchouc nitrile |
| Taux de perméabilité | > 480 min |
| Épaisseur du gant | > 0,4 mm |
| Indice de protection | Classe 6 |
| Norme | Gants de protection conformes à EN 374. |

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme granulé dispersible dans l'eau



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

7/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

| | |
|---|--|
| Couleur | beige |
| Odeur | Donnée non disponible |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Inflammabilité | Le produit n'est pas facilement inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible |
| Énergie minimale d'ignition | > 1.000 mJ |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | Donnée non disponible |
| pH | 3,0 - 4,0 (1 %) (23 °C) (eau désionisée) |
| Viscosité, dynamique | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | Donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | dispersable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Folpet: log Pow: 3,017 Fosétyl Aluminium: log Pow: -2,1 |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité | Donnée non disponible |
| Densité relative | Donnée non disponible |
| Masse volumique apparente | 0,65 g/ml (non tassé) |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Evaluation nano particules | Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes |

9.2 Autres informations

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Explosivité | Non explosif |
| Propriétés comburantes | Le produit n'est pas comburant |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

8/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

Autres propriétés physico-chimiques Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10.1 Réactivité | Stable dans des conditions normales. |
| Aptitude à s'échauffer spontanément | Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température élevée. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. |
| 10.4 Conditions à éviter | Exposition à l'humidité. Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Stocker dans l'emballage d'origine. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale. |

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Toxicité cutanée aiguë | DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Irritant pour les yeux. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peau: Sensibilisant (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL) Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Folpet : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fosétyl Aluminium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

9/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

expérimentations animales.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Folpet : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Folpet : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Duodénum. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs n'est pas applicable aux faibles niveaux d'exposition d'une utilisation normale. Folpet : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

10/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

Toxicité des plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 27 mg/l
Biomasse; Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 70 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 24 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Folpet:
rapidement biodégradable
Fosétyl Aluminium:
rapidement biodégradable

Koc

Folpet: Koc: 304
Fosétyl Aluminium: Koc: 0,1

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Folpet: Facteur de bioconcentration (FBC) 1,8
Ne montre pas de bioaccumulation.
Fosétyl Aluminium:
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Folpet: Modérément mobile dans le sol
Fosétyl Aluminium: Extrêmement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Folpet: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

11/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

| | |
|---------------------------------------|--|
| Emballages contaminés | Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. |
| Code d'élimination des déchets | 02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses |

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

| | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | 3088 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ECHAUFFANT, N.S.A. (FOLPEL MELANGE) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 4.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI |
| Code danger | 40 |
| Code tunnel | E |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | 3088 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 4.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Polluant marin | OUI |

IATA

| | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | 3088 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 4.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | NON |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

12/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

| | |
|-----|---|
| 25 | Pneumoconioses consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre. |
| 102 | Cancer de la prostate provoqué par les pesticides. |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

| | |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Abréviations et acronymes

| | |
|--------|--|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CEx | Concentration d'Effet pour X% |
| Clx | Concentration d'Inhibition pour X% |
| CLx | Concentration Létale pour X% |
| Conc. | Concentration |
| DLx | Dose Létale pour X% |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises |



MIKAL FLASH

Version 3 / F
102000060110

13/13

Date de révision: 04.10.2024
Date d'impression: 04.10.2024

| | |
|--------------|---|
| | dangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LOEC/LOEL | Concentration/Dose minimale avec effet observé |
| MARPOL | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NE/EN | Norme européenne |
| NOEC/NOEL | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais. |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| No.-CE | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UE | Union Européenne |
| UN | Nations Unies |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise. Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.